

Bewelser

Blattel

Novembre 2021 n° 35



LE MOT DU MAIRE

SOMMAIRE

Le mot du Maire

Informations générales de la Commune

- ◆ Les travaux réalisés en 2021
- ◆ Vie quotidienne des Biblisiens
- ◆ 2022 : une année électorale
- ◆ La dématérialisation des Autorisations d'urbanisme
- ◆ Produits phytosanitaire
- ◆ Loi montagne
- ◆ Recensement de la population
- ◆ Que se passe-t-il à Biblisheim ?

Informations de la Communauté de Communes

- ◆ La Maison Rurale de l'Outre Forêt
- ◆ La Communauté de Communes encore plus à votre service :
 - France services se développe
 - Une conseillère numérique à votre service

Ecole

- ◆ Projet noir et blanc
- ◆ Exposition : forêt contemporaine

Vie associative

- ◆ Nouvelles du SLAB
 - Section Age d'Or
 - Section bibliothèque
 - Section Ludo-Club
 - Section Randos et découvertes
- ◆ AAPPMA DURRENBACH-GUNSTETT-BIBLISHEIM
- ◆ La recette de saison: le maennele

Bibliennes, Biblisiens ,

L'automne avec sa palette de couleurs dans nos jardins et forêts, laisse déjà entrevoir doucement la fin d'une année malheureusement encore sous l'emprise d'une crise sanitaire qui ne retombe pas.



Sur la scène politique, même si l'élection présidentielle à venir en occupe une grande partie, les collectivités locales sont toujours sollicitées par la mise en œuvre de nouvelles charges. Se rajoutent à ces dernières toutes les communications sur la situation de la crise sanitaire par la Préfecture ou l'Agence Régionale de Santé.

Les considérations financières et l'évolution des outils numériques conduisent à une course à la dématérialisation de 250 démarches administratives de notre quotidien à venir dont l'impact est loin d'être négligeable pour les collectivités locales et, plus encore, pour les citoyens-usagers que nous sommes. L'illectronisme concerne beaucoup de nos concitoyens jeunes et moins jeunes, qu'il nous faudra accompagner pour ne pas creuser encore davantage des inégalités existantes.

La loi climat et résilience qui n'a pas encore dévoilé toutes ces facettes viendra fortement impacter les possibilités urbanistiques de nos communes, nous obligeant à devoir modifier tous nos documents.

A la Communauté des communes, un nouveau pacte financier et fiscal a été mis en place, après la baisse de certaines taxes et dotations. Il vient modifier les données en matière d'attributions de compensation, (versement aux communes) après un audit sur la santé financière des communes et de la Communauté des Communes pour effacer les disparités financières actuelles entre collectivités. Ce pacte régularise une situation qui n'avait pas évolué depuis 2000.

Quitter une communauté des communes est possible sous la seule condition d'adhérer à une autre communauté de communes, et le Préfet doit donner son aval.

Je vous souhaite, avec beaucoup d'avance, de belles fêtes de fin d'année et vous adresse du fond du cœur mes meilleurs vœux de santé pour l'année à venir.

Ensemble restons prudents !

Cordialement à vous
Mireille CABIROL de SAINT GEORGES

LES PRINCIPAUX TRAVAUX EN 2021

En 2021, la commune a concentré ses efforts en matière d'investissement sur 2 chantiers : l'église et l'école. Mais d'autres travaux ou acquisitions ont également été réalisés ou sont en cours

- **Fibre optique** **1.732,50 €**
 La Commune verse tous les ans, et pendant 10 ans, une subvention exceptionnelle à la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn pour l'aménagement numérique du territoire. Cette année encore, la Commune a versé sa « quote-part », et ce jusqu'en 2025.
- **Mairie** **6.077,39 €**
Après les stores et le revêtement de sol, les fenêtres de la mairie et de la salle de réunion, dont l'étanchéité n'était plus assurée, ont été remplacées. Des économies d'énergie pourront être réalisées grâce à ces travaux.

- **Eglise :** **88.869,28 €**
 La principale opération de cet exercice aura été la rénovation de la toiture, le traitement de la charpente du clocher de l'Eglise, la réfection de vitraux (la réfection du calvaire au cimetière figurait au budget de l'exercice 2019). Suite aux tempêtes du début d'année et aux infiltrations d'eau, des travaux de peinture et la réfection de l'orgue se sont avérés nécessaires, pour un montant de l'ordre de 30.000 €, pris en charge par l'assurance.
- **Acquisitions:** **3.666,67 €**
La Commune a procédé à quelques acquisitions : un terrain (ancien terrain FUCHS) et matériel (remplacement d'un ordinateur à la mairie, lecteurs CD pour l'école, support à vélo à l'aire de jeux)

- **Rénovation énergétique de l'école :** **15.936,00 €**
C'est le gros projet pour les années 2021 et 2022. Les principaux travaux seront réalisés en 2022, l'année 2021 aura été consacrée aux études et à la phase préparatoire.
 Seule l'isolation du plancher de l'ancien logement aura été réalisée cette année, le remplacement des portes et fenêtres, l'isolation du bâtiment et le remplacement de la chaudière s'étaleront d'avril à juin 2022.
Le coût total des travaux est estimé à 143.000 € TTC, à payer sur les exercices 2021 et 2022.

D'autres projets sont en cours et seront réalisés fin 2021, début 2022, selon les disponibilités des entreprises :

- ✚ l'extension du columbarium
- ✚ la rénovation du garde-corps du pont Rue du moulin
- ✚ la mise en place d'une nouvelle arrivée d'eau au cimetière

VIE QUOTIDIENNE DES BIBLISIENS

ETAT CIVIL 2021



Naissances :

- ✚ Charlotte, le 22 janvier, fille de Julie KUPET
- ✚ Florent, le 12 juillet, fils de Morgan GUILLOUT et de Christine DECKER



Parrainage civil :

- ✚ Nino KLINGLER, le 31 juillet

PACS :

- ✚ Laure BARBIER et Jean-François ESCHENLAUER le 31 août



Mariage :

- ✚ Hervé KEMPF et Hélène WEBER, le 15 mai
- ✚ Guillaume BACHER et Margaux KOLB, le 18 septembre

Décès:

- ✚ Charles FUCHS, le 08 avril
- ✚ Richard KLEINMANN, le 12 avril



LES GRANDS ANNIVERSAIRES EN 2022

- ✚ Les 90 ans de Mesdames Marie, Anne LANG et JOHNER Bernadette
- ✚ Les 90 ans de Monsieur Gérard AMRHEIN
- ✚ Les 85 ans de Madame Marie-Thérèse RATZEL



NOUS SOUHAITONS LA BIENVENUE AUX NOUVEAUX BIBLISIENS

- ✚ Elisabeth et Lara ZOLLER
- ✚ Mélodie HILPERT
- ✚ Christophe, Stéphanie, Yohann et Thibault KUTZ
- ✚ Claudia KUTZ, Justine et Clémence KUHN
- ✚ Guillaume KIEFFER et Mme FÜSTÖS
- ✚ Jean-François ESCHENLAUER
- ✚ Jean-Paul LOUX et Andrée MORGENTHALER



2022, UNE ANNEE ELECTORALE

Il suffit de suivre, même de loin, les actualités pour s'en rendre compte : 2022 est une année électorale. Et pas n'importe quelle élection puisqu'il s'agit d'élire le Président de la République, les 10 et 24 avril, puis les députés qui nous représenteront à l'assemblée nationale, les 12 et 19 juin 2022.

L'élection présidentielle de 2022, est un scrutin permettant d'élire le Président de la République pour un mandat de cinq ans. Cette élection se déroulera les dimanches 10 et 24 avril 2022, sauf décès ou démission du président en exercice, Si aucun candidat ne remporte la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, un second tour aura lieu entre les deux premiers candidats deux semaines plus tard.



Le [Président de la République](#) est élu [directement par la population](#) au [scrutin uninominal majoritaire à deux tours](#) pour un [mandat de cinq ans](#) renouvelable une seule fois de façon consécutive. Si aucun candidat ne recueille la [majorité absolue](#) des suffrages exprimés au premier tour de scrutin, un second tour a lieu quatorze jours plus tard entre les deux candidats ayant recueilli le plus de suffrages au premier tour. Au second tour, le candidat qui recueille le plus de suffrages l'emporte. Le [Conseil constitutionnel](#) est, en vertu de l'article 58 [de la Constitution](#), garant de la régularité de l'élection, de l'examen des réclamations et de la proclamation des résultats.



Le Président de la République française est le chef de l'État en France, exerçant les plus hautes fonctions du pouvoir exécutif de la République.

Et pour continuer sur cette lancée, les **élections législatives** auront lieu les dimanches 12 et 19 juin 2022 afin d'élire les 577 [députés](#).

Depuis les débuts de la [Cinquième République](#), les élections législatives organisées dans la foulée de l'investiture d'un président élu ont toujours permis à ce dernier de disposer à l'[Assemblée nationale](#) d'une majorité absolue ou relative.



Les 577 députés qui composent l'[Assemblée nationale](#) sont élus pour cinq ans au [scrutin uninominal majoritaire à deux tours](#) dans autant de [circonscriptions](#). Est élu au premier tour le candidat qui réunit la [majorité absolue](#) des suffrages exprimés et un nombre de voix au moins égal au quart des électeurs inscrits dans la circonscription. Si aucun des candidats ne satisfait ces conditions, un second tour est organisé entre les candidats ayant réuni un nombre de voix au moins égal à 12,5 % des inscrits. Les deux candidats arrivés en tête du 1^{er} tour se maintiennent néanmoins par défaut si un seul ou aucun d'entre eux n'a atteint ce seuil². Au second tour, le candidat arrivé en tête est déclaré élu.



**FAISONT RESPECTER
NOS DROITS,
VOTONS !**

Et pour pouvoir voter, nous vous rappelons qu'il est nécessaire d'être inscrit(e) sur la liste électorale. Si vous n'êtes pas encore inscrit, vous pouvez le faire jusqu'à 6 semaines avant le 1^{er} tour des élections, soit par internet (www.service-public.fr) soit en passant en mairie. Seuls les jeunes de 18 ans s'étant fait recenser dans la commune pour la Journée Défense Citoyenneté (JDC) sont inscrits automatiquement. Les nouveaux arrivants, ou ceux qui n'étaient jamais inscrits sur une liste électorale ou ont été radiés dans une autre Commune, doivent effectuer personnellement cette démarche.

LA DEMATERIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Depuis 2016, de nombreuses démarches administratives sont proposées en ligne, permettant aux usagers d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier. C'est le principe de saisine par voie électronique (SVE).



Au 1er janvier 2022, la SVE s'appliquera aux demandes d'autorisations d'urbanisme (Permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme) avec la capacité pour toutes les communes de recevoir les demandes sous forme dématérialisée.

Dans le Bas-Rhin, ce sont 462 communes, dont BIBLISHEIM, qui sont accompagnées par l'ATIP (l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) pour mettre en place la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme et proposer un téléservice performant au profit des particuliers comme des professionnels.

Grâce à la dématérialisation, vous pourrez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans le cadre d'une démarche simplifiée. Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture de votre mairie : en déposant en ligne, vous réaliserez des économies de papier, de frais d'envoi et de temps. Vous pourrez également suivre en ligne l'avancement du traitement de votre demande, accéder aux courriers de la mairie, etc... Une fois déposée, votre demande sera instruite de façon dématérialisée pour assurer plus de fluidité et de réactivité dans son traitement.

Les services de votre commune restent vos interlocuteurs de proximité pour vous guider avant le dépôt de votre dossier, mais aussi pendant et après l'instruction de votre demande. Et vous pourrez toujours y déposer vos dossiers au format papier si besoin.

Des informations complémentaires, en particulier l'accès au portail du téléservice, seront disponibles d'ici la fin d'année et en janvier 2022 en mairie et sur le site internet de la commune.



Pour aller plus loin : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/dematérialisation-des-autorisations-d'urbanisme>

L'ENTRETIEN RÉGULIER DES COURS D'EAU



Le lit d'un cours d'eau et ses berges appartiennent dans la plupart des cas aux propriétaires riverains respectifs selon une ligne tracée au milieu du lit. Il appartient au propriétaire riverain d'entretenir ses berges et le cours d'eau jusqu'au milieu.

L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives (ripisylve). Cet entretien n'est pas soumis à formalité administrative.

Afin de ne pas perturber le milieu et les espèces présentes, les interventions doivent être effectuées lors des périodes les moins impactantes pour la faune et la flore, que ce soit au niveau piscicole (période de migration ou de fraie) ou au niveau de l'avifaune (nidification, élevage des alevins...). La période automne-hiver est la plus propice aux travaux sur la ripisylve. A ce titre, dans le Bas-Rhin, l'entretien de la végétation depuis les berges est autorisé du 1^{er} août au 14 mars par arrêté préfectoral du 15 mars 2002.

Les interventions en lit mineur doivent être adaptées aux catégories piscicoles des cours d'eau et aux espèces présentes (entre le 1^{er} août et le 15 mars pour les cours d'eau à BIBLISHEIM).

❶ Coupe sélective, élagage, fauche

L'entretien de la végétation s'entend par l'élagage ou le recépage ponctuel des arbres en berge sans dessouchage. Les coupes à blanc sont à proscrire

❷ Gestion des embâcles

Dans le cadre de l'entretien courant régulier, 2 grands principes d'action sont possibles :

- L'enlèvement des embâcles et débris flottants accumulés les plus gênants positionnés en travers du lit du cours d'eau
- Le repositionnement ou la conservation en l'état s'il n'y a pas d'enjeux humains à proximité immédiate. Ces embâcles forment un habitat très important pour la faune aquatique et contribuent à l'amélioration écologique des cours d'eau

❸ Gestion des sédiments

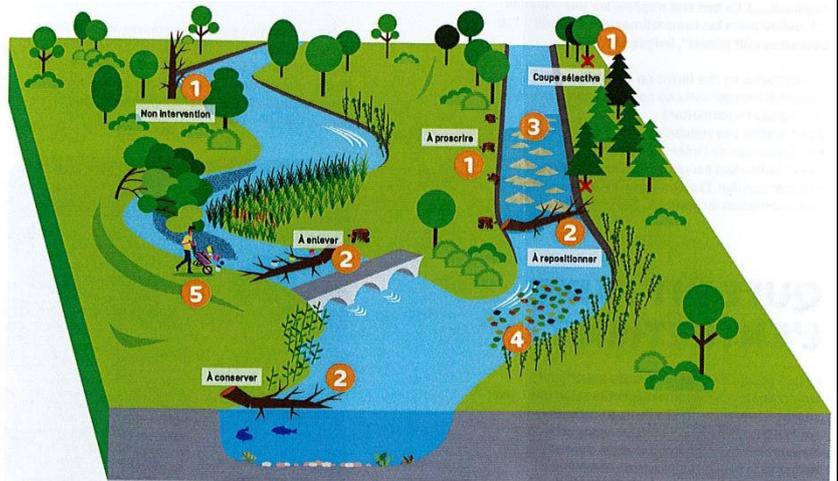
Le déplacement des sédiments apportés par le cours d'eau sous forme d'atterrissement est possible à condition de ne pas modifier le profil d'équilibre du cours d'eau tout en proscrivant le curage généralisé. Le curage reste soumis à accord réglementaire du service de Police de l'Eau

❹ Fauche ponctuelle / faucardage

L'entretien sélectif des végétaux envahissant le cours d'eau doit être appliqué de façon différenciée et adaptée aux conditions rencontrées. Cette gestion raisonnée assure la préservation des milieux aquatiques en maintenant les équilibres fonctionnels et le bon état écologique de ces milieux fragiles

❺ Gestion des déchets

Toute personne qui produit ou détient des déchets est tenue d'en assurer l'élimination, y compris les résidus de tonte, végétaux, branches ... en cas de crue, ces déchets peuvent créer des embâcles. A fortiori, ils ne peuvent en aucun cas être déversés directement dans le cours d'eau.



L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES ENCORE PLUS REGLEMENTEE



Depuis quelques années déjà, les personnes publiques ne pouvaient plus utiliser des produits phytosanitaires dans les espaces verts, les voiries, les forêts et les chemins de promenade ouverts ou accessibles au public (loi Labbé).

Mais à compter du 1^{er} juillet 2022, cette interdiction va concerner de nombreux autres espaces, y compris pour les particuliers :

- ✚ Habitations et leurs extérieurs,
- ✚ Hôtels, campings, auberges
- ✚ Cimetières
- ✚ Jardins familiaux
- ✚ Etablissements de santé, médico-sociaux, EPHAD
- ✚ Parcs d'attraction
- ✚ Lieux de travail et zones de commerce
- ✚ Etablissements scolaires
- ✚ Terrains de sports
- ✚ Aérodrômes

LA NOUVELLE LOI MONTAGNE

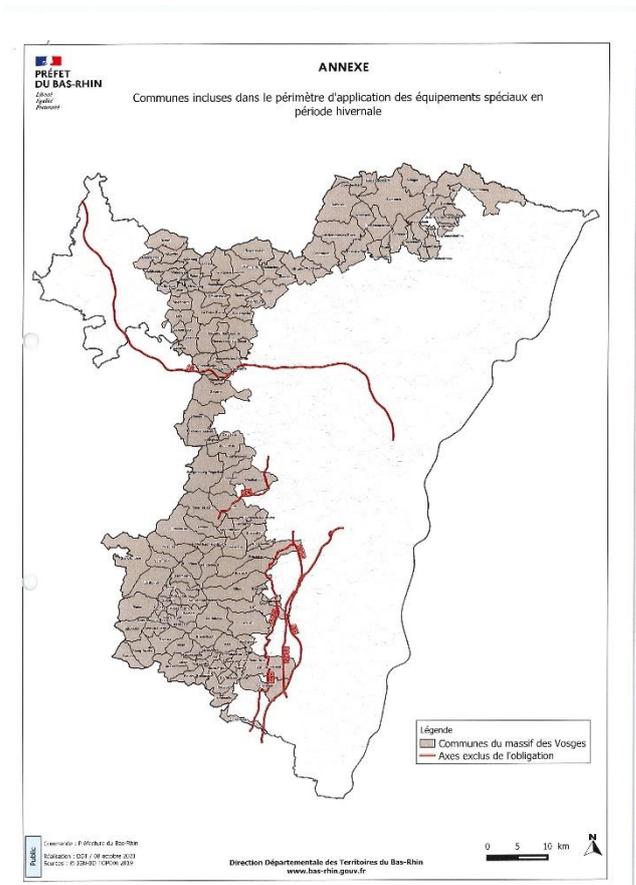
L'obligation d'équiper tous les véhicules de dispositifs de sécurité pour traverser certains territoires fréquemment enneigés est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2021, jusqu'au 31 mars 2022. Les communes concernées ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral. BIBLISHEIM ne figure pas dans la liste, mais plusieurs communes voisines sont concernées : MERKWILLER-PECHELBRONN, KUTZENHAUSEN, PREUSCHDORF, LAMPERTSLOCH, WOERTH, et toutes les communes situées plus au nord, dans les collines sous-vosgiennes.

Les nouvelles obligations d'équipement concerneront les véhicules légers et utilitaires, les camping-cars, les poids-lourds et les autocars. Ils devront :

- ✓ Soit détenir dans leur coffre des dispositifs antidérapants amovibles (chaînes à neige métalliques ou textile) permettant d'équiper au moins 2 roues motrices
- ✓ Soit être équipés de 4 pneus hiver ou relevant de l'appellation 3PMSF (marquage « symbole alpin » et la marque M+S, M.S ou M&S)

Les sanctions ne seront appliquées qu'à partir du 1^{er} novembre 2022.

De nouvelles signalisations vont également être mises en place progressivement dans les communes



Entrée de zone d'obligation d'équipements
en période hivernale (panneau B58)



Sortie de zone d'obligation d'équipements
en période hivernale (panneau B58)



QUE SE PASSE-T-IL A BIBLISHEIM ?

Les projets ne manquent pas à Biblisheim. Certains sont achevés ou en voie d'achèvement, d'autres sont en cours et se termineront en fin d'année ou au cours du 1^{er} semestre 2022.

Lotissement La Prairie: en route vers la 2^{ème} tranche

Le permis d'aménager a été accordé. Le projet de la 2^{ème} tranche comprend 17 lots, déjà tous optionnés.

Les travaux devraient débuter selon les disponibilités des entreprises. Un dossier «loi sur l'eau» devra être déposé par l'aménageur, mais cela n'entrave pas le projet.

Le nouveau toit du clocher de l'église

La réfection du toit du clocher est terminée. Mais lors des travaux, et suite aux tempêtes du début d'année, l'église a souffert d'infiltrations d'eau qui ont provoqué des dégâts à l'orgue et à la peinture intérieure. Ces réfections sont en cours (l'accès à l'église sera interdit durant les travaux) : travaux de peinture, réinstallation de l'orgue en décembre. Ces travaux sont pris en charge par l'assurance.



La rénovation énergétique de l'école

C'est le gros chantier de cette fin d'année et pour le début de l'année 2022. Le remplacement du chauffage était programmé, compte tenu de l'ancienneté de l'équipement. Mais l'Etat ayant mis en place un **Plan de relance**, dans lequel les travaux de

rénovation énergétique étaient fortement subventionnés (la Commune bénéficiera d'une subvention de 52.800 €), le Conseil Municipal a engagé une réflexion sur l'opportunité de procéder à des travaux plus importants. C'est finalement un programme complet de rénovation énergétique qui a été arrêté : remplacement des portes, fenêtres et volets de l'école, isolation extérieure du bâtiment, isolation du plancher de l'ancien logement et, bien entendu, remplacement de la chaudière. La nouvelle chaudière fonctionnera toujours au fioul, mais sera compatible avec le biofioul afin de



respecter les nouvelles dispositions applicables à compter du 1^{er} juillet 2022. Cette solution était la plus judicieuse et la moins onéreuse, tout en respectant la transition écologique.

Compte tenu de la modulation du rythme de chauffage du bâtiment, l'installation d'une pompe à chaleur aurait certainement posé plus de problèmes et a été déconseillée.

Le montant de ces travaux s'élève à près de 150.000 € TTC, répartis sur les 2 exercices. Seule l'isolation du plancher de l'ancien logement étant réalisée en 2021, la charge financière impactera principalement l'exercice 2022.

Une demande de subvention est toujours en instance au niveau de la Collectivité Européenne d'Alsace (la création de cette nouvelle collectivité a retardé le traitement de tous les dossiers). Mais la réalisation d'un emprunt, prévu au plan de financement, s'avère nécessaire.

Une trame verte au cœur du village

Pour préserver et restaurer la trame verte de son territoire, la communauté de communes, avec ses nombreux partenaires, a lancé un programme de plantations de haies, de formations et de sensibilisations sur 2 ans en 2021 et 2022, financé par la Région Grand Est. Ce programme est financé par la Région Grand Est dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt «Trame Verte et Bleue» porté par la Région, la DREAL et les Agences de l'Eau.

La trame verte est un réseau d'espaces naturels composés de réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Un réservoir de biodiversité est un espace dans lequel les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (manger, se reposer, se reproduire). Les corridors écologiques sont les connexions entre ces réservoirs, offrant aux espèces des conditions favorables pour circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer et ainsi assurer leur cycle de vie. Sur notre territoire, ces corridors sont constitués des haies, des vergers, des prairies.

La commune de BIBLISHEIM a décidé de s'inscrire dans ce projet communautaire en plantant des haies le long de la piste cyclable et contribue ainsi au développement de la biodiversité en favorisant la création de zones refuge pour les oiseaux et insectes.



Cette plantation donnera lieu à un **chantier participatif** auquel tous les Biblisiens sont conviés, le 4 décembre 2021. Les inscriptions sont à faire en mairie avant le 26 novembre.

Et l'avenir financier ?

Lors des dernières éditions du Bewelser, nous avons régulièrement évoqué l'avenir financier de la Commune. Au vu de l'évolution au cours de ces derniers mois, l'avenir semble moins sombre qu'il n'y paraissait. Mais les économies sont toujours de rigueur.

Certes, la tendance à la baisse des dotations de l'Etat se confirme. Et cela concerne la section de fonctionnement, donc les dépenses courantes de la municipalité. Il va falloir s'y adapter en réduisant nos dépenses (ou en augmentant nos recettes).



Mais l'Etat a lancé son Plan de relance pour soutenir les investissements et la Commune compte bien en profiter. La rénovation énergétique de l'école s'inscrivait dans la 1^{ère} tranche pour la période 2021/2022. Une réflexion est en cours pour présenter un nouveau projet pour la période 2022/2023.

Nous avons également envisagé une baisse significative des attributions de compensation versées par Communauté de Communes Sauer Pechelbronn. Mais grâce à l'action de vos élus, cette baisse a pu être limitée à 4.568 €, un montant raisonnable et supportable pour le budget de la Commune. Ce réajustement s'appliquera à compter de l'exercice 2022. Il est vrai que le montant reversé actuellement par la Communauté de Communes est figé depuis une vingtaine d'années et ne correspond plus à la réalité.

Merci Joseph

Vous l'avez certainement remarqué, notre ouvrier communal, Joseph MALET, a fait valoir ses droits à la retraite depuis le 1^{er} février 2021. Vous ne verrez donc plus sa silhouette débonnaire derrière la tondeuse ou sur le tracteur.

Joseph a pris ses fonctions à la Commune en avril 2014 pour s'occuper de tout l'entretien des espaces et bâtiments communaux, fonction qu'il a toujours exercé méticuleusement, en apportant son précieux savoir-faire à la Commune pendant près de 7 ans, d'abord en doublon avec Jean-Jacques RITTER (jusqu'au départ à la retraite de celui-ci) puis seul.

Il a été remplacé par un autre Biblisien, Monsieur Alain CUPILLARD, secondé par Monsieur Alphonse URLACHER, mis à disposition par l'association intermédiaire UTILECO, à raison de 10 heures/semaines pour chacun

Ce n'est pas le travail qui manque, en effet ...



2022: ON SE COMPTE



COMBIEN SOMMES-NOUS A BIBLISHEIM ?

Au 1^{er} janvier 2021, la population légale de notre commune était de 370 habitants (349 habitants recensés lors du dernier recensement, en 2016). Le prochain recensement, initialement prévu en 2021 mais reporté du fait de la crise sanitaire, se déroulera finalement du 20 janvier au 19 février 2022. Toute la population de BIBLISHEIM sera concernée.

LE RECENSEMENT: COMMENT CA MARCHE ?



- Dans la phase de "collecte", l'agent recenseur, Madame Véronique ZYTO, agent communal à la mairie de BIBLISHEIM, se présentera à votre domicile munie de sa carte officielle, en un premier temps pour **distribuer les questionnaires** et vous proposer **d'opter pour le recensement par internet** si vous le souhaitez. Dans ce cas, elle vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser "en ligne". Puis, en un second temps, elle repassera pour collecter les questionnaires complétés et vous aider à les compléter en cas de difficultés.

- Dans la phase de "traitement" des données, Madame Michèle SCHELLENBERGER, agent coordonnateur du recensement, procèdera à la saisie des données et à leur transmission à l'INSEE.

Toutes les personnes ayant accès au questionnaire sont tenues au secret professionnel. Votre réponse est importante, la qualité du recensement en découle. Participer au recensement est un acte civique mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Nous vous rappelons que vos informations personnelles sont **CONFIDENTIELLES** et **PROTEGEES**. L'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et ce de façon anonyme. Vos noms et adresses qui y figurent sont néanmoins nécessaires pour s'assurer que les personnes et logements ne soient comptabilisés qu'une fois.



Le recensement se déroule selon les procédures approuvées par la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).

Pour plus d'informations, consultez le site internet www.le-recensement-et-moi.fr.

LA MAISON RURALE DE L'OUTRE FORET

La Maison Rurale de l'Outre-Forêt est un ancien corps de ferme, typique de cette région appelée « Outre-Forêt », située dans le Parc naturel régional des Vosges du Nord. Aujourd'hui centre d'interprétation du patrimoine, la Maison Rurale de l'Outre-Forêt propose de **découvrir l'habitat, le mode de vie, les traditions ou encore les savoir-faire** tels qu'ils existaient dans les campagnes d'Alsace entre 1920 et 1950.



Dans cette ferme typique de l'Alsace du Nord, on trouve toutes les fonctions utiles à la vie rurale. La visite vous conduit à travers une 1ère maison d'habitation, dont le rez-de-chaussée est consacré aux familles ayant occupé ce corps de ferme ainsi qu'au costume alsacien. Une seconde maison, plus imposante, permet de découvrir :

- la **cave** où l'on entreposait les denrées alimentaires pour les conserver,
- la **Grosstùbb**, que l'on appellerait aujourd'hui « séjour », où la famille se retrouvait
- la **cuisine**, lieu de préparation des repas,
- les **chambres**, pièces consacrées au repos,
- le **fumoir** qui présente l'évolution des modes de fumaison.

À l'extérieur, le **jardin-potager** offre ses récoltes de fruits et légumes. Les **hangars** et les **ateliers** accueillent les artisans et

leurs savoir-faire ainsi que les machines agricoles. Poules, canards et oies occupent la basse-cour et sa mare. Viennent ensuite la grange et les habitats des animaux : étable, écurie, porcherie, clapier, poulailler...

La **buanderie**, la **distillerie**, le **four à pain** témoignent de la vie quotidienne et de ses petits travaux. Plus loin, un espace **laiterie** et une **salle de classe** des années 1930 ont été rajoutés à cet ensemble pour évoquer la vie dans le village.

Enfin, un [espace d'expositions temporaires](#) et une salle de vidéo-conférence permettent de développer certaines thématiques au cours de l'année tandis qu'une cafétéria-boutique termine la visite.

Pour découvrir en détail la Maison Rurale de l'Outre-Forêt, n'hésitez pas à consulter la galerie photos.

Soutenez le tricot solidaire de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt

Toute l'année, les tricoteuses de la Maison Rurale réalisent, bénévolement, des bonnets, écharpes, gants, couvertures, qu'elles offrent pour Noël à des personnes que la vie a malmenées (ouvrages distribués au Toit Haguenuvien, à l'association Ithaque de Strasbourg, au Centre Médico-Social de Harthouse, à la Protection Maternelle et Infantile d'Alsace du Nord, à Médecins sans frontière...)

Aidez-les en leur offrant de la laine, trouvée dans vos armoires ... ou dans les merceries !

En 10 ans, 1756 bonnets, 2267 écharpes, 402 couvertures et des centaines de vêtements, chaussettes, gants ont été ainsi distribués !



A déposer à la Maison Rurale de Kutzenhausen, aux heures d'ouverture du musée

www.maison-rurale.fr

Renseignements : Arlette Finck 03 88 80 71 29

FRANCE SERVICES :

TOUJOURS PLUS A VOTRE SERVICE

Neuf partenaires nationaux en seul lieu

Nous pouvons vous accompagner dans les démarches

- > Agence Nationale des Titres Sécurisés : pour effectuer vos demandes de documents sécurisés en ligne (demande de carte grise, solde de points sur le permis de conduire...).
- > Assurance maladie CPAM / CNAM : pour créer votre compte AMELI, consulter et mettre à jour vos informations personnelles (consultation des remboursements, téléchargement de vos attestations, déclaration de naissance...).
- > Assurance retraite : pour le suivi de vos droits, la préparation de votre retraite, le calcul du montant de votre retraite...
- > Caisse d'allocations familiales CAF : pour vos demandes d'aides, pour mettre à jour votre situation ou pour contacter un conseiller.
- > Finances publiques : pour vous aider à accéder aux services fiscaux en ligne, déclarer vos impôts ou contacter un conseiller fiscal.
- > Point Justice : pour effectuer certaines démarches en ligne, accéder à un simulateur d'aides ou de pensions, consulter un annuaire d'avocats, obtenir son casier judiciaire...
- > Mutualité sociale agricole : pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles, réaliser certaines démarches en ligne.
- > Pôle Emploi : pour gérer votre dossier en ligne, publier votre CV, échanger et prendre RDV avec un conseiller, rechercher des offres d'emploi, accéder à vos allocations.
- > La Poste : pour envoyer numériquement un courrier, donner procuration à un proche, créer une adresse e-mail, créer un coffre-fort ou une identité numérique.

Les permanences dans nos locaux sur rendez-vous :

- > RESCIF : médiation familiale suite à une séparation, un conflit familial, une succession...
- > Point d'accueil et écoute jeunes (PAEJ) : service gratuit d'écoute et d'accueil anonyme à la demande d'un jeune, d'un parent ou d'un professionnel.
- > Mission locale Alsace du Nord : mise en place d'un parcours personnalisé pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 26 ans.
- > Finances publiques : possibilité de prendre un rdv avec un conseiller des impôts.
- > Conseiller FAIRE : conseils sur la rénovation énergétique et les aides financières.
- > PIG Renov'habitat 67 : programme d'aides financières et soutien technique pour les projets dont travaux d'économie d'énergie
- > Relais petite enfance : conseil aux parents et assistants maternels sur l'offre et la demande de garde d'enfants.

Tous les renseignements sur www.sauer-pechelbronn.fr, rubrique France services



Suivez nous sur Facebook ! @FranceServicesDurrenbach

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?



PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien.

France Services Durrenbach
CCSP-Maison des services et des associations
1 rue de l'Obermatt, 67360 DURRENBACH

 03 67 83 01 35

 franceservices@sauer-pechelbronn.fr

Accueil du public sur rendez-vous :

Lundi : 14h-18h

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h-12h / 13h30-17h

Avant de vous déplacer, n'hésitez pas à réserver ou vérifier la disponibilité du bureau auprès du secrétariat.



LA CONSEILLERE NUMERIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A VOTRE SERVICE



À la *communauté de communes Sauer-Pechelbronn*, au sein de la *France Services*, votre conseillère numérique est **Claire Ternet**.

Ses missions sont de soutenir les habitants du territoire dans leurs **usages quotidiens du numérique**, de les sensibiliser aux **enjeux du numérique**, mais également de favoriser les usages citoyens et critiques tout en rendant l'utilisateur **autonome** pour réaliser des démarches administratives en ligne.

En complément de ses différentes missions, elle propose également différents accompagnements pour aider au mieux l'utilisateur :

- Saisir les **opportunités du numérique** (déposer une annonce en ligne, découvrir et utiliser les modes de paiement, etc.)
- Apprendre à **sécuriser ses connexions** et **se protéger des arnaques** sur internet et par mail
- Adopter un usage du numérique respectueux de l'environnement
- **Gérer ses données personnelles**
- **Accompagner son enfant dans sa scolarité** et le comprendre dans son usage du numérique
- etc.

L'accompagnement se fera au travers de **rendez-vous individuels** (à la communauté de communes), dans **votre mairie** ou lors **d'ateliers de formation**.

N'hésitez pas à la contacter pour plus de renseignements.



Claire TERNET - Conseillère numérique
claire.ternet@sauer-pechelbronn.fr
07 76 31 59 58





PROJET NOIR & BLANC

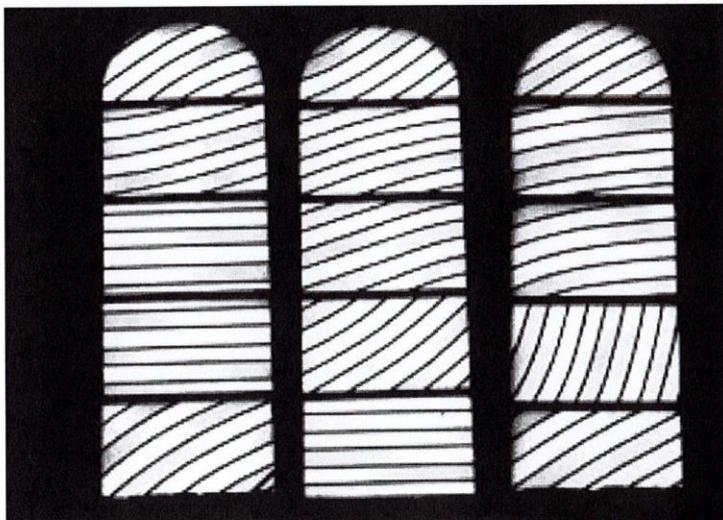
Voici le thème du CP cette année !

Le projet est de s'interroger sur les couleurs en général, de comprendre comment elles sont « fabriquées ». Nous avons déjà travaillé sur le cercle chromatique de couleurs qu'on obtient à partir des 3 couleurs primaires (jaune, rouge, bleu) et sur les dégradés de plus en plus clairs.

Nous avons appris le nom des animaux noirs et blancs.

En ce moment, nous essayons de comprendre l'alternance jour/nuit, les phases de la lune, le nom de quelques constellations ou étoiles connues. Nous mènerons aussi des expériences sur l'ombre.

Nous voyons des artistes comme Pierre Soulages qui a réalisé les vitraux originaux noirs et blancs de l'abbatiale de Conques ou encore Roman Opalka qui a peint des nombres en blanc sur fond noir et dont l'œuvre est interminable.



Beaucoup d'autres activités sont au programme mais l'occasion est parfaite aussi pour apprendre à jouer aux dames ou aux échecs.

Pour le moment, les élèves savent :

- Reconnaître, nommer les différentes pièces d'échec.
- Disposer les pièces sur l'échiquier pour démarrer une partie.
- Jouer à des parties de pions + roi + fous.



LE PION : ce qu'il faut savoir

- Il y a 8 pions noirs et 8 pions blancs au départ.
- Le pion avance tout droit d'une seule case. Les blancs commencent.
- Il n'a pas le droit d'aller de côté (droite ou gauche) ou de reculer.
- Quand il arrive au bout de l'échiquier, il peut se transformer en reine.
- Il attaque de « travers ».
- En tout début de partie, il peut exceptionnellement avancer de 2 cases.
- Le pion vaut 1 point.

Exposition : Forêt contemporaine

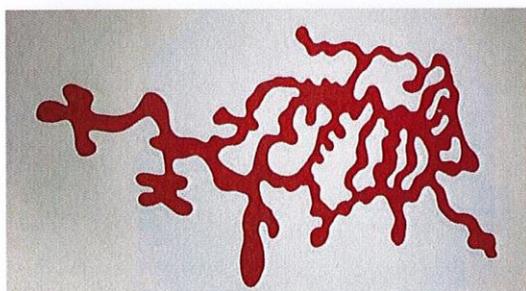
Lundi 20 septembre nous sommes allés au musée historique de Haguenau pour y découvrir une exposition « Forêt contemporaine : la Nature s'invite au Musée ».

Nous étions heureux de faire à nouveau une sortie avec l'école après les restrictions dues au covid 19.



Avant la visite de l'exposition, nous avons réalisé différentes planches d'herbier. Il s'agissait d'inventer des plantes imaginaires par découpage et coloriage.

Après cet atelier, nous avons visité l'exposition un peu comme si nous nous promenions dans une forêt. Ainsi la vue, l'ouïe, l'odorat, le toucher, ont été sollicités à travers la découverte des œuvres. Les artistes ont peint, dessiné, photographié, filmé la forêt pour nous montrer qu'elle était fragile et qu'il fallait en prendre soin !



La classe de CE1

* * * * *

Les ramassages des vieux papiers auront lieu les week-ends du 15-16 janvier et du 30 avril-1^{er} mai 2022.

LE SLAB EN PAUSE

Sports, Loisirs, Animations de Biblisheim

2021, tout comme 2020, a été une année morose concernant l'activité de notre association. Les restrictions sanitaires encore assez drastiques en ce début d'année et une occupation de la maison des associations pour des raisons électorales, nous ont amenées à tenir notre assemblée générale en plein air, sur l'estrade du terrain des fêtes. Après le déroulement habituel de toute AG, bilan financier, vote du tiers sortant et renouvellement du bureau, le comité fraîchement installé a décidé, vu les difficultés inhérentes à la situation sanitaire et notre incapacité à proposer à nos adhérents un fonctionnement normal de nos activités, de surseoir pour l'année 2021 à la collecte de la cotisation. Les cotisations déjà perçues, seront accréditées pour l'année 2022. Quelques activités ont pu être maintenues et je remercie les animateurs pour leurs efforts.

Espérons que 2022 nous amène enfin la fin de cette pandémie pour nous permettre une reprise sereine de nos activités.

Le président et tout le comité, vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

Francis Weber



ANNEE BLANCHE POUR L'AGE D'OR

Chers amis de « l'Âge d'Or »

Crise sanitaire oblige, nous avons encore affiché une année blanche pour 2021. Il y a eu une nette amélioration au courant de l'année, donc un peu plus de liberté. Mais les nombreuses contraintes à respecter, nous ont dissuadé de tout rassemblement. Malheureusement, avec une reprise de l'épidémie en cette fin d'année, nous devons encore un peu patienter pour nous réunir.

Nous espérons pouvoir revenir à un rythme normal en 2022 pour nous rencontrer.



*Adrienne, Eliane et Pascale vous souhaitent un Joyeux Noël
et une Bonne Année 2022*

LA CULTURE REPREND SA PLACE A LA BIBLIOTHEQUE

Après une année 2020 difficile du fait de la crise sanitaire, les activités de la bibliothèque ont repris et le stock de livres a été en partie renouvelé.

La bibliothèque est ouverte tous les mercredis de 15 h à 17 h à la Maison des Associations.

Pour ceux qui sont en activités, ne pouvant se présenter à ces horaires, il est possible d'appeler au 03.88.90.26.58 -contact Mme Mireille MIETZNER, pour convenir d'un autre arrangement.

Mireille MIETZNER



ON S'AMUSE BIEN AU LUDO-CLUB

2021 a été comme 2020 marquée par les restrictions sanitaires.

Cet état de fait nous a cependant coûté quelques membres qui n'ont pas pu ou voulu affronter ces conditions exceptionnelles.

Malgré cela, nous avons pu reprendre partiellement notre activité à partir de la mi-août. Nous avons eu néanmoins la joie d'accueillir quelques nouveaux joueurs. Chaque séance hebdomadaire nous a permis de découvrir les dernières réalisations des créateurs de jeux.

Nous espérons que l'année 2022 nous permettra une activité plus posée et sereine lors de nos rencontres.

Gérard Weber .



LES ACTIVITES DE LA SECTION RANDONNEES - DECOUVERTES

Certes une année courte pour les randonneurs !!

Le mois de mai nous a réuni pour une sortie conviviale, repas tiré du sac, au pied du Kirschberg.

En septembre, nous avons parcouru le Sentier des Verriers autour de Wingen-sur-Moder.

Le Vallon du Kindsbronn nous a accueilli en octobre.

Pour 2022, le programme est en voie d'élaboration.

Bonne année 2022 à toutes et tous.



L'AAPPMA DURRENBACH - GUNSTETT - BIBLISHEIM : LE REPOS DU PECHEUR

Nous regrettons très sincèrement de n'avoir pu organiser de manifestations de pêche ainsi que notre traditionnel Déjeuner dansant et notre journée Kesselfleisch en 2021.

La faute à cette pandémie qui n'en finit pas et les restrictions sanitaire, le Pass sanitaire qui nous aurait à faire intervenir pas mal de personnels pour effectuer les contrôles et faire respecter les règles sanitaires.

La seule activité qu'on avait en cette année 2021, c'était ... la tonte du gazon.

Espérant que l'année 2022 nous sera plus clémente surtout pour notre trésorerie en vue à nos futurs travaux à l'étang. Nous espérons vous retrouver à nos manifestations de 2022, qui seront publiées sur Facebook et les DNA.

Nous remercions la commune de Biblisheim pour son soutien et toute l'équipe de notre Président Labbé. Nicolas. Nous vous souhaitons beaucoup de joie, de bonheur et surtout la santé pour cette nouvelle année et à nos fidèles amis (ies) pêcheurs de bonne prises à nos manifestations de pêche.



LA RECETTE DE SAISON:

Le Maennele ou St Nicolas brioché

Ingrédients :

-  285 g de farine de blé (T45)
-  75 g de lait
-  60 g de beurre ramolli
-  40 g de sucre
-  10 g de levure de boulanger fraîche
-  5 g de sel ou sel fin
-  2 œufs
-  1 œuf battu pour la dorure



1. Dans un saladier, mélangez l'ensemble des ingrédients hormis le beurre. Faites attention à ne pas faire entrer en contact le sel et la levure.
2. Pétrissez la pâte pour avoir un mélange homogène puis incorporez le beurre. Travaillez la pâte à la main une dizaine de minutes : étirez-la et ramenez-la sur elle-même pour emprisonner de l'air. Déposez-la dans un saladier, couvrez d'un linge humide et laissez reposer 1h30 dans un endroit tiède.
3. Reprenez la pâte, aplatissez-la avec la main pour enlever l'air et divisez-la en petits pâtons de 60g. Formez des boudins en forme de carotte, avec la partie la plus large formez la tête, et à l'aide de ciseau les bras puis les jambes. Placez-les sur une plaque recouverte de papier sulfurisé et badigeonnez-les de jaune d'œuf battu avec un pinceau.
4. Laissez lever 30 min puis badigeonnez à nouveau. Faites cuire dans le four préchauffé à 180°C environ 10 à 15 min.

BEWELSER Blattel:



Directrice de la publication:

Mireille CABIROL de SAINT GEORGES

Comité de rédaction:

Marina BARTHEL-HAGER

Christiane BUFF

Laurent DEUTSCH

Dépôt légal: *novembre 2021*

Photos:

Gilbert MIETZNER

Francis WEBER

Gérard WEBER

Mairie de BIBLISHEIM

Ecole de BIBLISHEIM



Siège:



Mairie

28 Route de Walbourg

67360 BIBLISHEIM



Nombre de tirages: *185*

Commune de Biblisheim

28 Route de Walbourg

67360 BIBLISHEIM

Tél: 03.88.90.74.99

Fax: 03.88.90.74.89

mairie@biblisheim.fr

site internet: biblisheim.fr

Heures d'ouverture de la Mairie:

Mardi

de 10 h à 11 h 30

et de 16 h à 18 h 30

Mercredi

de 15 h à 17 h 30

Vendredi

de 10 h à 11 h 30

